



Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 15

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2026

Sous la présidence du Maire, Claude KRAUSS

Conseillers en fonction : 15
Conseillers Présents : 11
Conseillers Absents : 4

Membres présents : Myriam GEWINNER, Francis WAGENTRUTZ, Mauricette RAEPPPEL, Jean-Luc KRUGMANN, Myriam PASTOR, Lucienne BRAND, Daniel HUYARD, Marie-Hélène BOURDIN, Alain HAMM, Paul FRITSCH.

Membres absents excusés : Mathieu SCHENKBECHER procuration à Claude KRAUSS, Audrey MARTZ procuration à Myriam GEWINNER, Dominique EHRHARD procuration à Alain HAMM et Nathalie ROSFELDER procuration à Paul FRITSCH.

Convocation du 19 février 2026.

CM2026_02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 22 décembre 2025.

Pour extrait conforme
Meistratzheim, 9 mars 2026

Secrétaire de séance
Mauricette RAEPPPEL



Le Maire,
Claude KRAUSS

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Meistratzheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de sa réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-03779
Date de réception préfecture : 09/03/2026